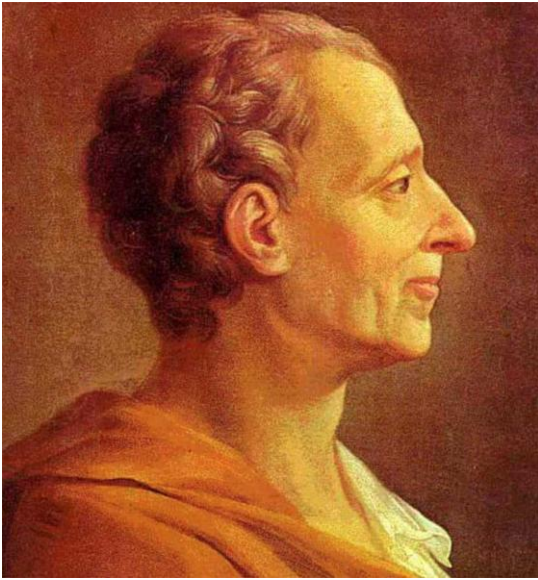


Chapitre 6 - Les Lumières et la Révolution

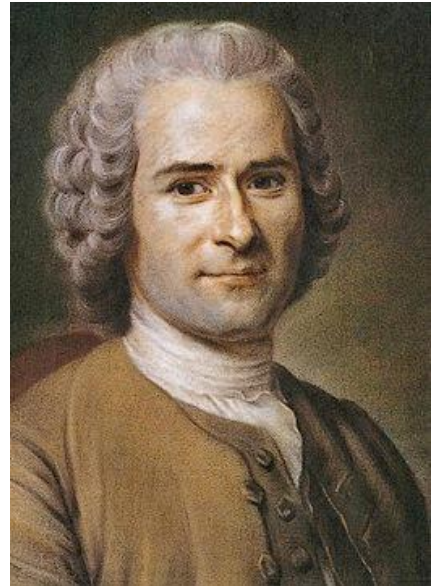
PLAN DU COURS

- I. LE REcul DE L'ABSOLUTISME
 - A. MONTESQUIEU
 - 1. L'AUTEUR
 - 2. L'ESPRIT DES LOIS
 - 3. L'ETUDE DES INSTITUTIONS ANGLAISES
 - B. LA DIFFUSION DES IDEES ANGLAISES
 - 1. JEAN HOLMES
 - 2. LE FEDERALISTE
 - C. LE DESPOTISME ECLAIRE
 - 1. LA NOTION
 - 2. LES ECOLES DU DESPOTISME ECLAIRE
 - A. LES PHYSIOCRATES
 - B. LES PHILOSOPHES DES LUMIERES
- II. LES PROGRES DE LA CONTESTATION
 - A. JEAN-JACQUES ROUSSEAU
 - 1. L'HOMME ET SON ŒUVRE
 - 2. LE CONTRAT SOCIAL
 - A. LA FORMATION DE LA SOCIETE POLITIQUE
 - B. LA VOLONTE GENERALE
 - C. LES FORMES DE GOUVERNEMENT
 - D. LES INSTITUTIONS PARTICULIERES
 - B. LA CONTESTATION RADICALE
 - 1. L'ABBE MABLY
 - A. LA REPARTITION DES RICHESSES
 - B. LE TYPE DE GOUVERNEMENT
 - 2. LES ABBES MESLIER ET MORELLE
- III. LA PENSEE REVOLUTIONNAIRE ET LA REVOLUTION
 - A. LES PREREVOLUTIONNAIRES
 - 1. CONDORCET
 - 2. EMMANUEL SIEYES
 - B. LES ENJEUX DE LA "GRANDE REVOLUTION" (1789)
 - 1. LES IDEES REVOLUTIONNAIRES
 - 2. LES IDEES CONTRE-REVOLUTIONNAIRES

AUTEURS : Montesquieu, John Holmes, Alexander Hamilton, François Quesnay, Anne Robert Turgot, Denis Diderot, Voltaire, Paul Henri D'Holbach, Jean D'Alembert, Jean-Jacques Rousseau, Abbé Mably, Abbé Meslier, Abbé Morelly, Nicolas de Condorcet, Emmanuel Sieyès, Maximilien de Robespierre, Gilbert de La Fayette.



MONTESQUIEU OU CHARLES LOUIS DE SECONDAT



JEAN-JACQUES ROUSSEAU

EXTRAITS DU CONTRAT SOCIAL (1762) DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU :

« Nul homme n'a une autorité naturelle sur son semblable : seul le consentement de tous accrédite l'autorité. Il n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige un consentement unanime, c'est le pacte social. [] La souveraineté appartient au peuple : l'autorité politique est détenue par le corps social qui est « souverain ».

« Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons encore chaque membre comme partie invisible du tout. Par ce contrat, se forme un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique s'appelle État quand il est passif, souverain quand il est actif. L'homme passe ainsi de l'état de nature à l'état civil. L'homme qui jusque là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. »

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune, la personne et les biens de chaque associé et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. »

« Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages, qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme toute entière s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessus de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais et qui d'un animal stupide et borné, fit un être intelligent et heureux. »

« Au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue au contraire une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit. »

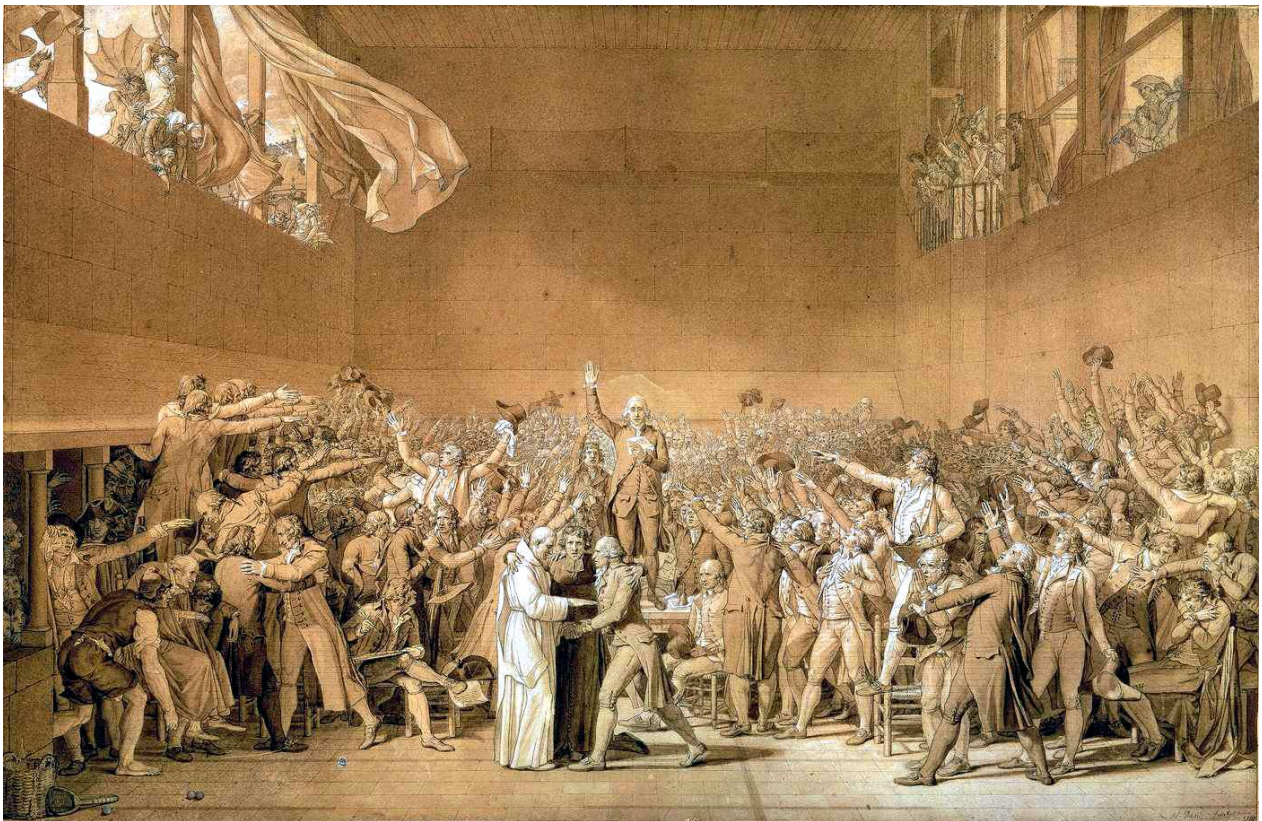
« L'homme est né libre et partout, il est dans les fers ».

« Seule la volonté générale peut diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun »

« La souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner, et que le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même ; le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté. »

« De lui-même, le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours. La volonté générale est toujours droite, mais le jugement qui la guide n'est pas toujours éclairé. Il faut lui faire voir les objets tels qu'ils doivent paraître... d'où la nécessité du législateur ».

« Si dans les différents États, le nombre des magistrats suprêmes doit être en raison inverse de celui des citoyens, il s'ensuit qu'en général le gouvernement démocratique convient aux petits États, l'aristocratique aux médiocres, et le monarchique aux grands ».



LE SERMENT DU JEU DU PAUME (1789)



DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

- Les Lumières débutèrent en **France**.
- On retrouve des valeurs empruntées à l'Antiquité : **liberté, individualisme**. Surtout inspirée d'Aristote.
- Les Lumières dépassent le côté **purement libéral. Philosophie plus humaniste**. Exemple : Voltaire. Essai sur la Tolérance (1763) avec l'affaire Callas (aurait tué son fils pour des questions religieuses ! alors que ce dernier s'est suicidé, mais Jean Callas a déguisé ce suicide en meurtre car c'était très mal vu. Or cela s'est retourné contre lui. Fut condamné à mort... Voir sur Wikipédia le résumé de l'affaire).
- Voir le livre par rapport à la monarchie absolue, la place du Roi etc...

I. Le recul de l'absolutisme

A. Montesquieu (1689 – 1755)

1. L'auteur

- Baron de Montesquieu, Charles Louis de Secondat. Appartient à la noblesse de robe. Avait une charge de parlementaire qu'il vendra (conseiller au Parlement de Bordeaux).
- **1715** : épousa Jeanne de Lartigue (grosse dot) et il touche un gros héritage en **1716**. Enfin son oncle lui cède la charge de président à mortier (une des charges les plus importantes de la justice française de l'Ancien Régime), ses biens et le nom de Montesquieu, baron de la Brède.
- Voyagea beaucoup. Concret, empirique. Curieux, s'intéresse aux sciences, aux arts. **Optimiste** : bonheur sur terre est possible, croit en la Raison.
- Ecrits philosophiques, scientifiques, littéraires : Lettres persanes (**1721**) : critique déguisée des institutions politiques françaises. Le Temple de Gnide (1725) : poème libertin. Considérations sur la grandeur des Romains et de leur décadence (1734).
- Entre à l'académie des sciences puis à l'académie française (fondée par Richelieu) en 1728 grâce à ses Lettres persanes. Mais il sera rejeté par ses pairs. Il part pour 4 ans de voyages, de rencontres à travers l'Europe, **long séjour en Angleterre**.
- 1748 : Esprit des lois : décrit, analyse les institutions anglaises. Le droit est trop abstrait en France selon lui. Inspira les régimes parlementaires : **monarchie constitutionnelle** et **ne rejette pas Machiavel**.

2. L'esprit des lois (1748)

- Il étudie tout d'abord les lois en général, les lois de la Nature et les lois positives :
Puis, **quelles conséquences sur l'organisation sociale** ?
 - Etat de la nature : pour lui, c'est une clause de style : **n'a pas existé** ! Ce n'est ni un état de guerre ou de paix. C'est une **invention de l'esprit** qui ne sert au final à rien selon lui car il y a une tendance naturelle de **l'Homme est à vivre en société** (cf. Aristote).
 - Mais une fois que les hommes sont en sociétés, ils deviennent **rivaux** ! Il faut alors **nécessairement** que l'Etat mette en place des lois **positives**.

- **Seul le gouvernement peut le faire.** Il ne doit pas être arbitraire : doit rappeler les **lois de la Nature**. Les lois positives, faites par les Hommes, doivent rappeler les lois de la Nature.

"Lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses"

*"La loi en général est la **raison humaine** en tant qu'elle gouverne **tous** les peuples de la terre"*

- Les lois de la Nature sont en effet des lois générales, communes à tous. **Comment les appliquer ?** Par la loi civile/politique/positive, qui confirme ou rappelle les lois Naturelles.

*"Les lois **politiques ou civiles** ne peuvent être que des **cas particuliers** où s'appliquent les lois naturelles"*

- Elles se valent quelque soit le pays : **on doit accepter les lois spécifiques à chaque pays** car elles sont spécifiques **au contexte** de chaque pays. Mais elles viennent toujours rappeler ou confirmer les lois naturelles. **Elles sont juste adaptées à chaque pays en fait.** Elles sont valables dès lors qu'elles sont acceptées par tous.

Exemple : les lois anglaises ne sont pas applicables en l'état en France car pas les mêmes structures, pas la même histoire !

- Il reconnaît que les hommes peuvent violer les lois positives car **ils sont libres**.

⇒ **Les lois naturelles sont des principes générateurs des lois civiles et politiques.**

⇒ **Les lois positives sont donc des lois relatives et raisonnables, dès lors qu'elles sont acceptées par tous.**

⇒ **Ce qui différencie les lois positives, c'est l'histoire des sociétés humaines, l'évolution de leurs structures.**

- **Différentes formes de gouvernement :**

- **Monarchie** : un seul avec des lois **fixes** et **établies**.
- **Despotisme** : un seul **sans** loi.
- **République** : mélange de la **démocratie** et de l'**aristocratie**.

- Quand la monarchie peut être acceptable ? Si **grand** pays.

Quand la République peut être acceptable ? Si **petit** pays.

- **Contre la démocratie directe** : Pour la démocratie **représentative** car le peuple ne peut pas gérer ses affaires (différent d'Aristote ici).

*"Le Peuple est admirable pour choisir **ce à qui** il doit confier une partie de son autorité"*

- Son Idéal : **monarchie constitutionnelle. C'est-à-dire avec des lois qui limitent le pouvoir du Roi. Et grâce à la Constitution, mise en place de corps intermédiaires qui font contre-pouvoir.**

- Distinction entre **pouvoir** et **liberté** :

- **Liberté politique** : liberté de faire ce que les lois permettent.
- **Pouvoir politique** : capacité à décider.
- **La liberté politique est à garantir à tout prix.** Le peuple a par contre le pouvoir politique de manière indirecte, il consent alors aux lois positives. Et il fait ce qu'il veut à l'intérieur de ces lois.

⇒ Garantir les libertés politiques est le meilleur rempart contre la **tyrannie**. Comme une balance des pouvoirs donc : **face à un pouvoir, il faut toujours un autre pouvoir.**

3. L'étude des institutions anglaises

- Trois pouvoirs :
 - **Judiciaire** : monarque non responsable devant la justice. Tous les ministres le sont.
 - **Législatif** : une des deux chambres est **élue** (chambre basse), dépositaire alors des désirs du peuple qui l'a élue : **droit de veto** face à l'exécutif (balance des pouvoirs donc).
 - **Exécutif** : peut dissoudre une des chambres législatives (chambre basse uniquement, pas la chambre des Lords) : limite les tentatives d'abus de pouvoir du législatif.
- On retrouve ce système dans beaucoup de pays. Par exemple, en France, le **Parlement** est composé de deux 'chambres' : **Sénat** avec le système des grands électeurs et l'**Assemblée Nationale** où les députés sont élus au SU.
- Pour Montesquieu, ce n'est cependant pas un régime à complètement imiter, car les **citoyens sont trop libres**, il y a un risque d'**instabilité** : système à mi-chemin entre le **système Français** (constitution et pas liberté) et **anglais** (pas de constitution et liberté).

B. La diffusion des idées anglaises

1. Jean Holmes (1799 – 1852)

- Suisse, exilé en France et en Grande-Bretagne à cause de ses idées politiques.
 - Il idéalise le système anglais : il va le **formaliser**. **Théorie du libéralisme** en adoptant une description scientifique.
 - **Eloge de la balance des pouvoirs** (auteur de ce "concept" plus que Montesquieu au final).
 - **L'exécutif doit appartenir seulement au Roi** : plus simple, efficace, contrôlable qu'un pouvoir diffus.
 - Mais il ne peut rien faire sans les lois votées au Parlement. **Dépendance de l'exécutif au législatif**.
Exemples : lever l'impôt, l'armée.
 - Division du Parlement en deux chambres : **pour se faire contrepoids** et dissolution par l'exécutif si abus de pouvoir. **Dépendance du législatif à l'exécutif**.
 - **Selon lui, si on suit ce schéma, la liberté dans le cadre des lois est alors établie**. Par le suffrage universel, le peuple peut contrôler la qualité des Parlementaires. Cela serait suffisant car le peuple est inapte à participer au pouvoir.
- ⇒ **La liberté du peuple est *in fine* garantie par les lois établies, elle-même garanties par l'équilibre des pouvoirs.**
- Mais selon **Jean-Jacques Rousseau**, les hommes ne sont libres que lorsqu'ils votent. Après ils sont asservis au pouvoir qu'ils ont désigné... De plus, pendant des élections, le nombre de candidats est souvent limité... Donc théorie du libéralisme, mais limité quelque part.
 - Holmes évoque aussi un **quatrième pouvoir** qui accroît les libertés du peuple : la **presse**. La liberté d'opinion donnée par la liberté de la Presse : on peut ainsi défendre une **opinion différente de celle des élus**. D'où le fait que les dictateurs musèlent la presse car c'est un organe de la liberté !
- Marine Salès-Juet | Culture générale | | ENS D2, Lycée Marie-Curie, Sceaux

- **Avantages d'un gouvernement représentatif (Parlement) pour Holmes**

- La démocratie directe est impossible. Donc il faut une **assemblée restreinte** : **souplesse** car elle peut se déterminer rapidement face à l'exécutif et reflète l'opinion du peuple.
- Il faut **éduquer le peuple** aux idées politiques : pour qu'ils puissent contrôler le législatif lorsqu'ils votent !

2. Le "Fédéraliste"

- **4 juillet 1776** : déclaration d'indépendance des Etats-Unis par Thomas Jefferson. 13 provinces deviennent Fédération.
- **1777** : 1^{ère} constitution américaine contenant 13 articles pour les 13 colonies.
- **1783** : **Traité de Versailles** : la Grande-Bretagne reconnaît l'indépendance 13 colonies avec Gilbert du Motier de Lafayette (français) qui aida les américains donc face aux Anglais [*Le Roi du Maroc fut le premier à reconnaître les USA, puis en second ce fut la France*].
- **Or cette première constitution fonctionne mal** :
 - Peu d'échanges entre les colonies,
 - Pas de contraintes au niveau fédéral.
- Un projet pour une nouvelle constitution est alors présenté le **17 décembre 1787** et entrera en vigueur en **1788**. C'est d'ailleurs encore celle qui est en vigueur aujourd'hui. Il y a eu uniquement des amendements.
- **Débat : République** : Etat unique, ou **fédération** : avec une vraie constitution fédérale.
=> Opposition entre les Républicains et les Fédéralistes.
- **Le Fédéraliste** (*The Federalist Papers*) est un recueil d'articles (85) publié en vue d'une promotion de la **nouvelle Constitution des États-Unis**. Il est paru dans les années 1787-1788 dans plusieurs États d'Amérique.
 - Ces articles soulignaient comment ce nouveau gouvernement allait opérer et pour quelles raisons ce type de gouvernement était le **meilleur choix** pour les États-Unis d'Amérique.
 - **Alexander Hamilton** : écrivit la 1/2 des articles. Sera ministre des finances.
- On exclut l'idée qu'il faut un **gouvernement fort pour assurer les libertés**. Le plus important est que les **responsabilités soient clairement établies** => Référence ici à Montesquieu : **la séparation des pouvoirs assure les libertés**.
- On recherche un **régime présidentiel** avec **réélections fréquentes** pour ne pas figer les pouvoirs et qu'ils soient vraiment entre les **mains du peuple**.
 - Arbitrage entre **stabilité des pouvoirs** et **rappels aux élus** que le pouvoir appartient au peuple.

- Au début de la Constitution, les représentants étaient élus pour 2 ans, les Sénateurs pour 6 ans et le Président pour 4 ans. Aujourd'hui, avec les amendements de la Constitution, tout le monde a un mandat de **4 ans**, et on renouvèle les chambres tous les **2 ans** (mid-term elections).
- ⇒ Donc aux Etats-Unis, il est clair que c'est la séparation des pouvoirs mêlée à un renouvellement fréquent des mandats qui assure la liberté du Peuple.

- **Réflexion autour des groupes de pression** : Si les élections ont lieu tous les jours, risque de voir apparaître des groupes de pression (groupes d'intérêts communs influents qui dirigent le pays). De peur que cela se produise, **les Etats-Unis décidèrent de les autoriser** ! En se disant que la concurrence entre ces lobbys permettrait l'équilibre des pouvoirs. Le lobbying est interdit en France.

C. Le despotisme éclairé

1. La notion

- **Despotisme légal**. Or c'est un non sens, car le despote gouverne **selon ses caprices** normalement ! Et non selon les lois. En fait, l'idée est de l'opposé au **despotisme de droit divin** que l'on connaissait avant : **laïcisation du pouvoir**. Le pouvoir est fondé par les Lois qui sont fondées par la Raison.
- Despote qui gouverne selon les **lois de la Nature**. **Despotisme de la raison** : invention française, conçue **grâce à la philosophie des Lumières**. Prend donc de l'importance au 19^{ème} siècle (en parallèle avec les physiocrates). En parallèle, le modèle anglais perd **progressivement** de son importance.
- **Une réflexion rationaliste fonde le pouvoir** :
 - Développement de la **foi dans progrès de l'humanité**. Le gouvernement grâce à la raison va s'améliorer au fur et à mesure. Si on ne gouverne pas par la Raison, il n'y a pas de progrès !
 - Donc on recherche des **lois les plus performantes qui vont régir les rapports humains**. Le droit progresse nécessairement (et donc "ancien" devient synonyme de "mauvais" : foi dans l'avenir).

⇒ **C'est une philosophie optimiste dès lors que l'on abandonne les carcans religieux.**

- **On se moque donc de la balance des pouvoirs** !! Elle n'est pas fondée sur la raison mais sur l'opposition des intérêts. Cette balance des pouvoirs est artificielle. **Ce qui risque de gêner à la liberté des individus.**

⇒ La Raison éclaire **le pouvoir d'un seul** vers l'intérêt de tous par une **politique rationnelle**, qui doit permettre le **respect de l'ordre public**.

Exemple : **Robespierre** : religion de la Raison. Il faut contraindre le peuple car c'est pour son bien... mena à La Terreur. Les physiocrates n'avaient pas pensé que cela irait jusque là.

2. Les écoles du despotisme éclairé

a. Physiocrates

- Français Quesnay (médecin de Louis 15, Tableau économique en 1758, 1694 - 1774), son disciple Anne Robert Turgot (1727 - 1781).

- **But** : organisation globale de l'Etat par une **monarchie absolue éclairée par les lois Naturelles**, et non plus par Dieu. Physiocratie veut dire « pouvoir de la Nature ».
 - Ils montrent que la somme des **intérêts particuliers forme l'intérêt général**. L'Etat doit mettre en place les conditions pour réaliser l'intérêt de chacun.

Exemple : intervention de l'Etat dans l'économie pour rétablir le libre jeu des lois économiques qui sert l'intérêt de chacun et donc l'intérêt général.
 - L'intérêt général n'est pas défini, donc l'Etat ne peut pas l'appliquer. Si par contre on définit l'intérêt de chacun, on définira **implicitement** l'intérêt général. Si chacun arrive à ce qu'il souhaite, la société sera heureuse.
- **Despote** : " *C'est ça le bonheur des gens*" ; **Despote éclairé** : "*Par la force, j'établie les lois de la Nature*" qui sont donc basées sur la Raison.

b. Les philosophes des lumières

- "Philosophes des lumières" ou "encyclopédistes".
- C'est en fait un **ensemble hétérogène**. Ils étaient à peu près d'accord entre eux jusqu'à ce que l'Encyclopédie soit condamnée en **1759**.
- Scission entre :
 - Tendance **modérée et déiste** : Voltaire (1694 - 1778), Jean d'Alembert (1717 - 1783),
 - Tendance **extrémiste et athée** : Denis Diderot (1713 - 1784), Paul Henri D'Holbach (1723 - 1789).

=> Ensemble hétérogène mais **tous d'accord sur le despotisme éclairé**.

- **Voltaire** n'adhérait pas du tout au modèle anglais, mais admirait la conception de la **Liberté**.
- **Paul Henri D'Holbach** : riche allemand, naturalisé français. Retient l'idée d'état de la nature. Précurseur de Rousseau. Quand on en sort, on conclut entre individus et avec le souverain **un contrat social qui va vers un but déterminé**. Ce contrat est valable si consentement mutuel, éclairé que la cause et l'objet soient licites, et qu'il va dans l'intérêt du peuple et régit selon les lois de la nature. Si le gouvernant gouverne mal, le contrat est rompu.

II. Les progrès de la contestation

A. Jean-Jacques Rousseau (1712 - 1778)

1. L'homme et son œuvre

- Suisse, né à Genève, orphelin de mère puis abandonné par son père horloger, d'origine modeste.
- Apprenti graveur à 15 ans qui s'enfuit de Suisse. Il ira en Savoie. Se convertit au catholicisme pour être notamment aider. Vie errante.
- Autodidacte.
- Propose un **nouveau système de notation** des notes de musique.

- Propose un **projet de constitution en Corse ou en Pologne**.
- Emile ou de l'éducation (1762), Les Confessions (1782) inspirées des Confessions de Saint Augustin, Julie ou La nouvelle Héloïse (1761) : roman d'amour populaire de l'époque, Rêveries d'un promeneur solitaire (1782) pour la **littérature**. Il annonce le romantisme (mélancolie).
- **Concours de l'Académie de Dijon en 1750** où il sera le seul à se présenter. Il devait répondre à une question : « *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs* ».
 - Il est sur le champ saisi par une illumination et aurait composé sous un chêne la première page de son essai.
 - Discours sur les sciences et les arts (1750) : très provocateur où il essaya de montrer que le rétablissement des arts a entraîné une **hausse de la misère, du vice et fait reculer les mœurs** !
« *Les mœurs ont dégénéré chez tous les peuples du monde, à mesure que le goût de l'étude et des lettres s'est étendu parmi eux* ».
 - Rousseau semble alors bourré de **contradictions** : Il devient écrivain pour expliquer que la littérature conduit au déclin moral ! Pour lui, la civilisation et la culture ont **corrompu** l'homme et pourtant, il est **favorable au progrès** et pense que la nature de l'homme réside dans sa **perfectibilité**.
 - Deviendra **célèbre** à la suite de cela.
- Pas de travail précis, se fait entretenir, notamment par **Mme de Warens** qu'il abandonnera. Il tombera **malade** (crise d'urètre toute sa vie qui l'handicape beaucoup dans la vie urbaine et mondaine), sera **violemment attaqué** par les autres philosophes des Lumières comme nous l'avons vu. Il développe une forme de paranoïa, hypocondriaque, il fuit les hommes tout en ayant besoin d'eux, de leur reconnaissance... **Paradoxal, en permanente contradiction** là aussi. Mais il mourra apaisé à la fin de sa vie à Ermenonville en 1778 comme Voltaire. Ses cendres seront déposées au Panthéon.
- Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes (1755) en réponse à une autre question de l'Académie de Dijon.
- Le contrat social (1762) : cherche à montrer que l'Etat et la société civile, **ce n'est pas du progrès**. L'Homme est heureux et bon par Nature. **C'est la civilisation qui fait sa perte**.
 - Dans la nature, l'homme a des valeurs (travail, courage, solidarité...).
 - Dans la société, l'homme aime le luxe, l'oisiveté, mensonges (fausses valeurs).
=> **La vertu cède la place à l'amour propre, au paraître.**

=> **Pessimiste, ne croit pas a priori aux progrès de l'homme**. Il faut retrouver le soi-même de l'Homme qui puisse vivre en **harmonie avec la Nature**. La société perturbe, altère l'Homme. CAR l'homme est **capable de s'améliorer**...

- Pour lui, le premier facteur de dégénérescence lié à la société, est le **droit de propriété**, qui accroît les inégalités.
 - Les riches prouvent aux pauvres la nécessité de **créer une société, le droit, le droit de propriété**.
 - Cela permet alors de protéger les biens des riches contre la convoitise des pauvres : **antagonisme entre la propriété et la non propriété**.
- Dès lors, dans Le contrat social, il présente un **idéal de société** pour **limiter les inégalités** qui découlent de la société **spontanément**.

- Beaucoup d'adeptes parmi les extrêmes. On l'oppose souvent à Montesquieu (**père de l'individualisme libéral**), à Voltaire, qui invoquent une **révolution bourgeoise** à la différence de Rousseau : **révolution anarchique, populaire**.

2. Le contrat social (1762)

- Divisé en 4 livres.
- Il poursuit la **fable du contrat social** : une fiction normative qui est une des formes d'utopie.

a. La formation de la société politique

- Dans la Nature, il n'y a pas d'autorité sur quelque chose : **il n'y a que la force**.

Faire lire : « *Nul homme n'a une autorité naturelle sur son semblable : **seul le consentement de tous accrédite l'autorité**. Il n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige un consentement **unanime**, c'est le pacte social. [] La souveraineté appartient au peuple : l'autorité politique est détenue par le corps social qui est « souverain » ».*

- Alors pour légitimer l'autorité, il faut une **convention**, un **contrat** pour relier le groupe afin qu'il devienne un **peuple** et ainsi transformer la force en autorité.
 - Le consentement doit être **unanime** : on doit tous accepter de passer le contrat.
 - C'est ainsi que la **souveraineté** appartient bien au peuple, qui est le **propriétaire de l'autorité politique**. Il pourra par la suite s'il le souhaite, déléguer le pouvoir politique.
 - Par conséquent, une fois le contrat signé : apparition d'un **corps politique** à la place du groupe d'individus : **personne morale 'fictive'**.
 - **Elle agit au nom et à la place des individus.**

Faire lire : « *Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la **volonté générale** ; et nous recevons encore chaque membre comme partie invisible du tout. Par ce contrat, se forme **un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté**. Cette personne publique s'appelle État quand il est passif, souverain quand il est actif. **L'homme passe ainsi de l'état de nature à l'état civil**. L'homme qui jusque là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants.* »

- Dès lors, comment garder les libertés **quand même** de ceux qui se sont associés ?

Faire lire : « *Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune, la personne et les biens de chaque associé et par laquelle chacun s'unissant à tous **n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant***. »

- Chaque individu **aliène ses libertés au profit du groupe** mais en contrepartie, **il a des droits** : chacun est esclave comme maître des autres. **Si on y arrive, le peuple naît ; autrement on va vers l'arbitraire**.
- Pourquoi les individus acceptent ce contrat ? Parce que les **hommes veulent sortir de l'Etat de nature, suite à une série de circonstances hasardeuses** :
 - **Besoin mutuel** (né d'un **accident** qui leur fait prendre conscience),

- **Besoin des riches** pour affirmer par le biais d'institutions leur propriété. **L'inégalité est ainsi légitimée et pérennisée** par la création de la société, qui pervertit l'Homme !
 - **La vertu cède la place à l'amour propre, au luxe, au paraître.**
 - **Pour sortir de l'état de guerre qui termine l'état de nature, les hommes signent un contrat qui se fait au final au bénéfice des riches ! L'inégalité se crée donc spontanément avec la société.**

- Mais Rousseau est en même temps **moderne** :
 - L'homme se distingue de l'animal par la **perfectibilité** : du changement, il viendra du bon et du mauvais. **Finalement, il en ressort plus d'avantages** :

Faire lire : « *Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages, **qu'il tient de la nature**, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme toute entière s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradent souvent au-dessus de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais et qui d'un **animal stupide et borné, fit un être intelligent et heureux.** »*

« **Au lieu de détruire l'égalité naturelle**, le pacte fondamental substitue au contraire une **égalité morale et légitime** à ce que la nature avait pu mettre **d'inégalité physique** entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, **ils deviennent tous égaux par convention et de droit.** »

 - Rousseau propose alors un « vrai contrat » social, légitime, fondé sur le droit. Il ne faut pas revenir à la nature... mais faire appel à un « *art plus perfectionné* ». La seule dépendance qui n'est pas contraire à la Nature est la **dépendance à la loi, impersonnelle, inflexible, qui doit établir la volonté générale, et non la volonté particulière de certains.**

=> **Les individus deviennent alors des citoyens du corps politique dès l'instant où ce corps politique respecte la volonté générale.** Les individus sont alors libres. La société idéale doit donc promouvoir **la liberté individuelle.**

b. La volonté générale

- **Volonté commune qui porte sur l'intérêt commun/général et entend réaliser le bien de tous dans la communauté.**

« *Seule la volonté générale peut diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun* ».

 - La souveraineté est alors l'**exercice** de la volonté générale. Seul le peuple juge des limites de son propre pouvoir.
 - **Principe de subsidiarité** s'applique alors. Exemple : la société échouerait pour éduquer les enfants. Il faut confier cela aux parents/au peuple lui-même.
 - La souveraineté est donc par définition **inaliénable car on ne peut pas déléguer sa propre volonté.** Ou le peuple exerce collectivement cette souveraineté ou pas du tout.
 - Dès lors, pertinence de la représentation ? **Non, le peuple ne peut pas être représenté dans l'exercice de sa responsabilité.**

« La souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner, et que le souverain, qui n'est qu'un être collectif, **ne peut être représenté que par lui-même** ; le pouvoir peut bien se transmettre, **mais non pas la volonté.** »

- Et ainsi, la **souveraineté ne peut pas être mauvaise** (à la différence du pouvoir) car elle est l'expression de l'intérêt commun.
- **Attention**, l'intérêt général n'est pas l'intérêt de tous, qui est la somme des intérêts particuliers. Dès lors **comment l'appliquer ?**

- Au sens où la volonté générale **ne se préoccupe pas des cas particuliers.**
- La Loi est alors l'expression de la volonté générale. **Elle doit donc être générale dans son objet comme dans sa source.**
- Ainsi, Rousseau légitime les pays où c'est le peuple qui fait les Lois comme les **Républiques** (le Peuple assemblé fait les lois). Le législateur **éclaire uniquement le peuple** sur la façon de traduire la volonté générale du Peuple en Lois.
 - Le législateur est donc nécessaire, homme unique, qui met en forme les lois voulues par la volonté générale.

« De lui-même, le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours. La volonté générale est toujours droite, mais le jugement qui la guide n'est pas toujours éclairé. Il faut lui faire voir les objets tels qu'ils doivent paraître... d'où la nécessité du **législateur** ».

- Ce législateur doit travailler dans la solitude. **C'est un être supérieur.** Intermédiaire entre les Dieux et les Hommes, sorte de mage... Il est désintéressé, il a conscience morale pure, sans faille.
- Il n'est pas seulement celui qui propose les bonnes lois aux hommes, mais c'est celui qui connaît **assez bien** les hommes pour rédiger des lois que le peuple aurait choisi, au bon moment.
- Le législateur n'a aucun pouvoir de décision : **il propose sans imposer de lois.** C'est le peuple qui décide et ratifie les lois. Donc c'est bien le peuple qui a le pouvoir législatif.
- **Mais comment trouver cet homme parfait ?** Il semble ne pas exister pour Rousseau. « Je regarde les nations modernes : j'y vois force faiseurs de lois et pas un législateur ».
- **Le peuple peut-il alors tout faire lui-même ?** Oui pour Rousseau, à **certaines conditions** : le peuple doit être soudé par un **ciment dur qui vient du passé et qui aussi constitué de projets communs à réaliser** ; il faut une **vraie solidarité** entre les membres ; le peuple doit être libéré de préjugés, de superstitions qui paralysent la raison : **il doit être indépendant.** Ne pas craindre l'agression d'autres peuples et être assez développé pour se suffire à lui-même....
Cela fait beaucoup !
- **Mais dès lors**, le Peuple ne doit pas être très étendu en nombre et le pays ne doit pas être trop grand ! Il faut aussi qu'il n'y ait **pas trop de différences entre les individus** : chaque citoyen doit être assez riche pour acheter les autres et assez pauvre pour être acheté. **Est-ce réaliste ? Est-ce une utopie ?**

« La volonté générale est **toujours droite** et tend toujours à l'utilité publique, mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. **On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas** »

*toujours ; jamais on ne corrompt le peuple, mais souvent on le trompe, et c'est alors seulement qu'il paraît vouloir ce qui est mal. Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun ; l'autre regarde à l'intérêt privé, et n'est qu'une somme de volontés particulières ; mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale. Si quand le peuple suffisamment **informé délibère**, les citoyens n'avaient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences résulterait toujours la volonté générale, et la délibération serait toujours bonne. Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune de ces associations devient générale par rapport à ses membres, et particulière par rapport à l'État ; on peut dire alors qu'il n'y a plus autant de votants que d'hommes, mais seulement autant que d'associations. Les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général. Enfin quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur tous les autres, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n'y a plus de volonté générale, et l'avis qui l'emporte n'est qu'un avis particulier ».*

- **Dès lors**, les sociétés déjà organisées ne peuvent pas faire de bonnes lois **car il existe déjà des inégalités**. La Loi ne viendrait que s'occuper de l'intérêt **particulier de certains**.

c. Les formes de gouvernement

- Il reprend la distinction entre les pouvoirs :
 - **Législatif** : **pouvoir souverain du peuple** comme nous venons de le voir. **Ne peut être déléguer**.
 - **Exécutif** : pour **appliquer** les lois aux cas particuliers.
 - Il existe des **contraintes** : plus l'Etat est grand, plus le pouvoir exécutif doit être fort. Mais plus ce gouvernement est concentré, plus la volonté de celui qui gouverne est éloigné de la volonté générale... Que faire alors ?
- **Formes de gouvernement** en fonction du nombre de personnes :
 - **Démocratie** : Le **peuple** a le pouvoir exécutif et décide des mesures particulières qui sont nécessaires à leur application. C'est inapplicable pour Rousseau dans les **grands Etats** et même **idéaliste** de penser que les hommes puissent collectivement bien décider.
 - **Monarchie** : S'applique plus volontiers à des grands Etats. Le gouvernement d'un seul permet la **cohérence** et l'**efficacité** « *Tout marche au même but* ». Mais danger de **confusion de l'intérêt commun et de celui du souverain** : « *Son but n'est pas celui de la félicité publique* ». Ainsi, il rejette la monarchie.
 - **Aristocratie** : Meilleure forme si elle est **élective**. Si elle est **héréditaire**, elle est à bannir car elle servirait ses intérêts particuliers au détriment de la volonté générale.
 - C'est donc la forme qu'il préfère mais il n'en fait pas un idéal car celui-ci n'existe pas, la forme du gouvernement doit être choisie **en fonction du contexte**. S'inspire beaucoup d'Aristote sur ce point.
« *On a, de tout temps, beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas ou la pire en d'autres* ».

- Il reprend aussi des idées de **Montesquieu**, inspirées d'Aristote sur la taille du gouvernement : « *Si dans les différents États, le nombre des magistrats suprêmes doit être en raison inverse de celui des citoyens, il s'ensuit qu'en général le gouvernement démocratique convient aux petits États, l'aristocratique aux médiocres, et le monarchique aux grands* ».
- **Pour lui, au final, tout gouvernement est dangereux.** Il est toujours tenté d'imposer son intérêt particulier sur la volonté générale, d'empiéter sur la souveraineté du peuple. **La politique apparait vouée à la dégénérescence et à l'échec selon lui :** « *Si Sparte et Rome ont péri, quel Etat peut espérer de durer toujours ?* »
- **Comment faire alors ?** Rousseau propose deux types de moyens :
 - **Normaux : assemblées fréquentes de citoyens** pour défendre le pacte social et contrôler voire suspendre la puissance exécutive.
 - **Exceptionnels :** censure et la dictature dans les circonstances exceptionnelles de crise de la société. Le dictateur, **homme exceptionnel**, dispose de tous les pouvoirs pour un temps limité et une fonction précise : **rétablir le crédit et l'autorité de la volonté générale.**
 - Rousseau envisage la possibilité de **dictature**. En cas de circonstances exceptionnelles, il faut un chef qui se situe au-dessus des Lois. **Un dictateur éclairé par la raison, recherchant l'intérêt général, assurant la sauvegarde de l'Etat.** C'est en cela que Rousseau a inspiré fortement la Terreur et Robespierre.

d. Les institutions particulières

- **Le contrat social doit être établi à l'unanimité. Mais Rousseau accepte le principe de majorité pour les autres décisions.** Les individus sont selon lui éclairés par la Raison. La Majorité décidera alors de façon positive, en se préoccupant de l'intérêt général. **Principe de convergence (c'est dans l'intérêt général).**
- **Religion :** Il est contre ce qu'il appelle la « *religion bizarre* » (catholicisme. Il s'y est converti mais pas par conviction, par intérêt avant tout), à la différence de la « *religion de l'homme* » (christianisme des évangiles) et la « *religion du citoyen* » (religion de la Cité antique grecque ou romaine). Ces dernières ne sont pas « nocives » mais soit ne vient **pas développer le sentiment civique** pour la première, soit **le crée mais fondé sur un mensonge qui est l'existence de Dieu** pour la seconde.
 - Au 18^{ème} siècle, **depuis la révocation de l'Edit de Nantes (1685)**, le catholicisme est de nouveau la religion d'Etat et les hérétiques, protestants sont persécutés. Rousseau ne peut admettre que l'on chasse hors d'un Etat des individus **pour des convictions religieuses personnelles.**
- Il envisage une **religion civile...** établie par l'Etat. Au sens de religion qui veut dire « **relier** » **les hommes** par des cérémonies, des fêtes... qui entretiennent le lien social. **C'est une vénération de la société.**
 - C'est le lien social en effet qui métamorphose l'individu en citoyen et crée la **volonté générale.**
 - Il peut cependant exister des **religions privées** pour Rousseau (il est ainsi déiste) mais il reconnaît que cela peut poser des problèmes lorsque religion civile et religions privées sont contradictoires.

- C'est une sorte de compromis entre la **religion de la Cité grecque** (Les dieux fondent la société et donne aux hommes les lois qui régissent la Cité) et le **respect des droits de l'homme** : liberté de pensée, de croire, tolérance.

=> **L'interprétation de l'ouvrage de Rousseau pose problème : est-ce une utopie ou un traité du désespoir ? Tout paraît impossible à mettre en œuvre. Il y a toujours des problèmes.**

- Lui-même d'ailleurs reconnaît que ses principes ne sont applicables qu'à une seule petite ville, les cités pouvant ensuite se confédérer (La fédération helvétique... mais encore de petite taille).
- De plus, ses analyses sur le gouvernement et la souveraineté générale le mènent à **une impasse** car on n'arrive pas à déterminer de **forme de gouvernement qui soit bonne** (aristocratie élective pourrait aussi dégénérer selon lui).
- **Mais Rousseau fonde mieux la souveraineté du peuple ou la souveraineté générale**, celle des individus libres (**modernité**) mais il revient aux **anciens** (éloge de l'obéissance, la vertu, de la discipline ; Sparte est prise comme modèle, refus de la démocratie représentative, éloge de la démocratie directe que l'on sait impossible..., accent porté au respect de la législation divine...).
- Rousseau annonce **Kant (les Lumières allemandes)** : le contrat social doit légitimer un Etat qui est là pour garantir les **droits fondamentaux des individus**. Une théorie qui annonce **l'ordo-libéralisme**.

=> **Le livre de Rousseau est-il responsable de la Terreur, des dérives totalitaires du 20^{ème} siècle ?**

- Les historiens des idées en sont toujours à se quereller sur la signification de ce petit traité. On y trouve une grande ambition, une grande vision politique, un élan, un enthousiasme qui charmeront les révolutionnaires. **Il fonde les valeurs républicaines comme le peuple souverain, la citoyenneté, l'intérêt général.**
- Mais s'il a influencé notre manière de penser le Politique - **c'est à ce titre une référence incontournable** – il n'apporte pas grand-chose pour nous sortir de nos problèmes politiques.
- Les grands principes de Rousseau, **la religion civile, la dictature pour le salut de l'Etat, la défiance à l'égard de l'exécutif, le pacte social sacré, la souveraineté populaire, la volonté générale** animent certes toute la révolution française mais a conduit aux horreurs de la terreur.
- Notons que Rousseau, pacifiste, aurait détesté ces horreurs !
- Mais cela illustre bien l'idée que les **sociétés « parfaites » sont les pires** car au nom de la perfection, elles ne peuvent interdire toute contestation

Pour comprendre encore mieux Rousseau :

- Discours sur les sciences et les arts (1750)
 - Défend une thèse opposée à celle des Lumières : les techniques, la science ont corrompu les hommes (attention pas les arts au sens d'aujourd'hui mais au sens des techniques appliquées).

B. La contestation radicale

1. L'abbé Mably (1709 - 1785)

- Très connu et très lu à son époque. **Abbé de salon**. Frère de Condillac.
- Admirait l'Antiquité et la Suisse. Préférence pour les **petits Etats**.
- Observations sur l'histoire de France (1765), De la législation ou Principes des lois (1776).
- Deux idées majeures :

a. La répartition des richesses

- L'Etat de nature est préférable à la société organisée à la différence de Rousseau, car **il n'y a pas de droit de propriété**.
 - Préconise le retour à une **communauté de biens** : assure la prospérité et le sentiment d'appartenance à la patrie. C'est donc un Etat de nature « organisé » qui est recherché.
 - Il faut **lutter contre toutes les inégalités de richesses**, source de guerre civile, de corruption et de désintéressement de la Patrie.
 - **Suppression de l'héritage** : redistribution à la collectivité.

b. Le type de gouvernement

- **Exécutif et législatif appartiennent au Peuple**, mais il ne peut pas les exercer directement ; risque d'être influencé par la **démagogie**.
 - **Election de représentants** instruits, raisonnables pour ne pas se faire influencer (différent ici de Rousseau qui visait la **démocratie directe uniquement pour le législatif**).
 - Exécutif soumis au législatif.
- **Religion publique officielle**.
- **Censurer** les écrits qui ne vont pas dans le sens de l'intérêt général.
- Instauration de **l'enseignement public**, pour **éclairer** les individus : choix avec raison de leurs représentants.
- Il est ainsi le précurseur du **socialisme utopique**. Pourtant sur un plan pratique, l'abbé Mably reconnaît que les « préjugés » des hommes sont trop enracinés pour qu'on puisse rétablir « l'égalité naturelle » et la communauté des biens. Il convient cependant de rétablir un peu plus l'égalité par des « **lois agraires** » **limitant l'étendue des propriétés foncières**.
- L'historien de la pensée économique, **Henri Denis**, souligne combien les thèses des partisans de la justice sociale se heurtent toujours au même dilemme : « *La société doit être transformée mais l'usage de la contrainte en vue de réaliser cet objectif va contre le but idéal de paix et d'amitié que l'on poursuit.* »

2. Les abbés Meslier et Morelly

- Extrémistes méconnus, opposés à Mably.
- **Abbé Jean Meslier (1664 - 1729)**
 - Prêtre et philosophe des Lumières.
 - Curé de campagne "Robin des Bois". S'oppose aux seigneurs locaux sur la manière dont ils traitent les paysans. Fut rappelé à l'ordre par son évêque.

- Dans son testament rendu connu par Voltaire en 1762. il ira même jusqu'à nier la religion, Dieu. S'il existait vraiment, il n'y aurait pas d'inégalités ! Ce texte, au titre original de Mémoires des pensées et sentiments de Jean Meslier, est considéré comme le **texte fondateur de l'athéisme et de l'anticléricalisme militant en France**. Bien que Voltaire, ne l'oublions pas, soit déiste (il a d'ailleurs modifié la pensée de Meslier en lui donnant une coloration modérée et plutôt déiste).
=> **La religion a été inventée pour maintenir les inégalités sociales.**
 - Il faut créer une **union des pauvres** pour montrer que la souveraineté appartient vraiment au Peuple. **Cela fait penser bien entendu à un mouvement de prolétaires !**
 - Il faut rendre la propriété agricole commune : **marxisme agraire**.
 - Il s'attaque aussi à la **richesse de l'Eglise et du Vatican**. A beaucoup influencé des curés d'Amérique Latine.
 - La pensée de Meslier annonce la **Révolution française et, bien au-delà, le socialisme utopique, le matérialisme, le communisme et l'anarchisme**. Il y est le premier à professer un athéisme **sans concession** tandis qu'il développe avant la lettre un **matérialisme rigoureux** et pose également en précurseur les bases d'une **philosophie anarchiste**, ainsi qu'une **conception communiste** de la société.
- **Abbé Morelly (1717 env. - 1778 env.)**
 - Philosophe oublié des Lumières par le peu d'écrits qu'il a laissés et l'incertitude sur sa véritable identité. On a souvent dit que Morelly et Diderot étaient les mêmes. Jusqu'au 20^{ème} siècle, on a attribué le Code de la Nature à Diderot.
 - Ouvrages dans tous les domaines : éducation, santé, politique. Le Code de la Nature (1755).
 - Selon lui, l'origine de tous les maux sociaux, c'est la **propriété privée**. Il faut revenir à l'esprit des Lois Naturelles. « *Rien n'appartient à personne* ».
 - **Communisme total** : « *Tout citoyen doit être un homme public entretenu par la communauté* ». « *Tout citoyen contribuera pour sa part à l'utilité publique* ».
 - Favorable à un **système de fédéralisme démocratique** avec une responsabilité tournante (pères de famille... cf. petit père des peuples).
 - Pour éviter les débordements, il faut une **réglementation précise sur tout** : mariage, éducation et même sur la pensée...

III. La pensée révolutionnaire et la Révolution

A. Les préévolutionnaires

- Les œuvres majeures de la philosophie des Lumières ont été écrites dès la fin du troisième quart du 18^{ème} siècle. Cette philosophie continuera toutefois à s'exprimer dans la génération qui succède aux « grands philosophes ».
- Auront une **influence très nette sur la Révolution**.

1. Nicolas de Condorcet, marquis de Caritat (1743 - 1794)

- Aristocrate désargenté. Fils d'un militaire de petite noblesse.
- Scientifique, mathématicien. Il sera protégé par d'Alembert.

- Il rentre à 26 ans à l'Académie des Sciences dont il devient le secrétaire perpétuel à 30 ans.
- Il collabore à la rédaction **de la fin de l'Encyclopédie**.
- Admirateur de la Révolution Américaine (1768-183). Il s'engage en politique à partir de 1780 : **milite contre la religion et l'esclavage, pour l'égalité des sexes et la révolution américaine**.
- **1786** : épouse **Sophie de Grouchy**.
- Fut élu aux Etats Généraux sous la Révolution française. A fait partie de l'Assemblée Législative, l'**Assemblée Constituante**, instituée par des députés des Etats généraux lorsqu'ils s'érigèrent d'eux-mêmes en une « Assemblée nationale » le **17 juin 1789**, date que l'on retient comme celle de la **naissance du système représentatif français**. Vota donc l'abolition de la monarchie **mais** contre l'exécution du Roi.
- Girondin, **c'est un libéral qui s'oppose au centralisme et à l'autoritarisme de Robespierre (montagnard)**.
- Sera arrêté, conduit à la prison de Bourg-la-Reine où il y sera retrouvé mort... : suicide par empoisonnement ? Torturé ?
- Tableau historique des progrès de l'esprit humain (1795). Œuvre rassemblée et publiée par Sophie de Grouchy (veuve).
- 10 périodes de l'histoire de l'Humanité : **10 chapitres chronologiques**. Cf. un peu à la Rostow ! mais pas le même but.
 - Evènement fondateur des vrais progrès intellectuels de l'humanité : invention de l'**écriture alphabétique** et **diffusion de l'imprimerie**. Car cela a permis de répandre une « *lumière indépendante et pure* » en combattant les superstitions et préjugés soumis alors à un esprit critique.
 - Eloge de la **pensée Grecque**.
 - Selon lui, le **christianisme** a par la suite amené superstitions, préjugés... qui a marqué le coup d'arrêt aux progrès de l'esprit initié par les Grecs.
 - Le dernier chapitre est consacré à l'**avenir de l'humanité**.
- ⇒ **Objectif** : malgré l'arbitraire de la division des chapitres, Condorcet souhaite montrer que malgré la religion qui a constitué un frein aux progrès de l'humanité, **le dynamisme de l'esprit humain est le plus fort et qu'il engendre l'avènement progressif de la liberté**.
- ⇒ **Culte de la Raison abstraite**. Préconise l'uniformité des Lois, conformes à la raison Universelle. Les lois doivent être bonnes pour tout le monde. Si une loi n'est pas considérée comme bonne par une personne, alors elle n'est pas universelle (comme pour les Sciences). **Croyance dans le progrès de l'humanité** : optimiste. Cf. Montesquieu.
- ⇒ **La Révolution voit se réaliser la liberté de pensée, la Tolérance selon lui**. Etonnant alors qu'il rédige son œuvre lorsque l'on souhaite l'arrêter et que la Terreur infirme un tel optimisme. Il devait penser que ce ne serait qu'une parenthèse, **regrettable et condamnable** dans une avancée du progrès que rien ne peut arrêter.

- ⇒ **Dernier chapitre** : triple progression : **égalité entre les nations, au sein d'un même peuple** (cf. Eco du développement) et **perfectionnement réel de l'Homme**. On voit que l'**égalité** est une valeur universelle fondamentale pour Condorcet
- **Nivellement progressif des richesses au sein des pays, fin de l'esclavage, décolonisation, fin des guerres, sécurité sociale, instruction.**
- **Paradoxe de Condorcet** à propos du système de vote : pas de transitivité des choix au niveau collectif. Limite d'une démocratie. Exemple : trois individus : A préfère le cinéma au théâtre et le théâtre au foot. B préfère le foot au cinéma et le cinéma au théâtre. C préfère le théâtre au foot et le foot au cinéma. Démocratiquement, on obtient que le cinéma est préféré au théâtre, qui est préféré au foot qui est préféré au cinéma...
 - Préconise le **référendum** car on ne peut pas réunir toute la population pour débattre.
 - **Seuls les propriétaires fonciers doivent être citoyens** car ils ont les mêmes intérêts que tout le monde : solidaires de leurs métayers, ouvriers.
 - **Foi dans la simplicité des institutions** : Si les institutions sont conformes à la Raison, elles ne seront pas complexes. Si elles sont complexes, cela cache quelque chose. Exemple : La balance des pouvoirs n'est pas intéressante. Il y a un vice à la base que l'on cherche à faire disparaître. Pas comme Montesquieu.

2. Emmanuel Sieyès (1748 - 1836)

- Frustré de son non-avancement au sein du Clergé, il épouse la cause du Tiers Etat. Sera élu représentant du Tiers-Etat.
- Opuscule, pamphlet en 1789 : **Qu'est-ce que le Tiers Etat ?**
 - Qu'est-ce que le Tiers Etat ? Tout.
 - Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien
 - Que demande-t-il ? A y devenir quelque chose.
- A rempli les **cahiers de doléance**, où une doléance importante qui ressortait était que les représentants devaient être **proportionnels** au nombre de la population. La liberté de la Presse est rétablie en 1789.
- Jusque là, chaque ordre avait le même nombre de représentants. **Revenons à un peu d'histoire**. Louis 14 rouvre les Etats Généraux pour augmenter les impôts car suite aux guerres d'indépendance des colonies anglaises d'Amérique, **la situation des finances royales était désastreuse**. Il fallait trouver rapidement de l'argent. Le Roi pensait que ce serait possible comme avant de faire approuver de nouvelles mesures fiscales puis de s'en débarrasser. Lors des Etats Généraux, refus de voter les impôts car les représentants du Tiers Etats déclarent la représentation **inégalitaire**. Influence ici claire des philosophes : **idée de pouvoir contrôler le pouvoir royal**. C'est alors que l'assemblée du Tiers Etat se déclare **Assemblée Nationale Constituante** en 1789.
 - **Serment du Jeu de Paume** : les représentants du Tiers Etat jurent de regagner leurs provinces qu'après avoir doté la France d'une Constitution.
- Il échappa à la Terreur, survit à la Révolution, participa au coup d'Etat de Napoléon et lui proposa une Constitution qu'il refusa. A la Restauration, il a été condamné pour régicide et se voit contraint de s'exiler. Il s'exile donc et ne revient qu'en 1830 en France complètement sénile ! Sacré périple de vie.

- Pour Sieyès, **la Nation n'est composée que du Tiers Etat** car cela représente 97% de la population et que c'est le seul ordre utile socialement car il travaille ! Le Tiers Etat veut être écouté et représenté. Trois demandes :
 - Avoir de vrais représentants,
 - Doubler le nombre de députés du Tiers Etats,
 - Vote aux voix et pas par ordre.
- Sieyès est un contradicteur des théories de Jean-Jacques Rousseau : alors que Rousseau se prononçait pour la **démocratie directe et fustigeait le modèle représentatif britannique**, Sieyès, moins confiant dans le peuple que Rousseau, choisit de défendre le **système représentatif**.
 - Dans le système représentatif, le **peuple élit des représentants** munis d'un mandat représentatif qui, eux, décident des lois qui s'appliquent.
 - On parle souvent de « **souveraineté nationale** » pour qualifier l'idée de Sieyès de gouvernement représentatif en l'opposant à celle de « **souveraineté populaire** », celle de démocratie directe, soutenue par Rousseau puis revendiquée par l'aile gauche du parti des **Jacobins**, celle dite des Montagnards dirigée par Robespierre, lequel avait surnommé Sieyès « **la Taupe de la Révolution** ».
- Sieyès, de plus, s'est montré favorable au **bicamérisme** (Parlement divisé en deux chambres). Mais les **institutions anglaises ne sont pas bonnes pour la France**
 - Chambre Haute : noblesse et clergé,
Chambre Basse : Tiers Etat.
Or la Chambre Haute a toujours le dernier mot, mais elle ne représente pas la Nation !
 - De plus, il y a un **Droit de Veto au Roi** : si opposition entre les Chambres, peut faire peser vers la Chambre Haute là encore.
 - **Pour lui, il faut une chambre où tout le monde est représenté et il faut une division totale entre l'exécutif et le législatif.**
=> Nation souveraine en tout point.
- Sieyès était partisan du suffrage censitaire. Il considérait que le **vote est une fonction** et que par conséquent **seuls les individus ayant les capacités** (intelligence, niveau économique) d'exercer cette fonction doivent y participer.

B. Les enjeux de la "Grande Révolution " (Lénine)

1. Les idées révolutionnaires

- C'est avant tout un **mélange d'idées** : Rousseau, Montesquieu, Sieyès, de Holmes...
- Surtout inspirées de De Holmes et de Rousseau, plus que de Montesquieu.
- **Mai 1789 : réunion des Etats Généraux.** Le Tiers Etat réclame une seule assemblée au lieu des 3 ordres. Le Roi accepte.
- **Juin 1789** : création d'une **Assemblée Nationale Constituante** pour doter la monarchie d'une constitution.
- **26 août 1789** : adoption de la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**.
- **10 août 1792 : la monarchie tombe. Proclamation de la République Française. Puis décapitation du Roi.** Cela choqua la population, ainsi qu'à l'étranger car la Royauté existait en France depuis Hugues Capet (987) !

- **L'égalité l'emporte alors sur la liberté.** Les milieux populaires sont sur le devant de la scène. Ce ne sera donc pas la Révolution bourgeoise voulue par les philosophes de Lumières comme Voltaire ou Montesquieu, **mais plus la Révolution anarchique, populaire de Rousseau.**
- L'Assemblée Nationale est alors devenue la **Convention** (pouvoir exécutif et législatif, élue au suffrage universel mais dans un contexte troublé).
 - **Elle a voté la mort du Roi** (Sieyès aussi, alors qu'il était reconnu pour être un Député plutôt modéré).
 - Une coalition de puissances européennes se crée pour lutter contre cette poussée de liberté venue de France : elles ne voulaient pas que cela arrive sur leur territoire. **Menace d'invasion étrangère.**
 - Face à la gravité de la situation, instauration d'un **Gouvernement révolutionnaire de Salut Public** : dictature car l'Etat est vu comme menacé avec Robespierre. **Centralisation maximale.**
 - « *L'ennemi est à l'intérieur* » : massacre des Aristocrates, constitution d'armées populaires, justice expéditive.
 - **Mais aussi mesures économiques et sociales favorables aux pauvres** : combattre le marché noir, bloquer les prix, les salaires...
 - **Nouveau calendrier en faisant disparaître le nom des Saints** : religion Républicaine. Opposition totale avec l'Eglise et la religion.
 - **Pour les aristocrates libéraux et les bourgeois, il est temps de mettre fin à la Révolution !** Robespierre et ses amis furent renversés par **les Députés du Centre à la Convention** (« le marais »), déclarés hors-la-loi et exécutés sans jugement...
 - C'est la fin de **la période populaire et démocratique** de la Révolution Française. Le pouvoir revient alors à la bourgeoisie : **Comment mettre un terme à la Révolution tout en préservant les acquis de 1789 en matière de liberté ?**

2. Les idées contre-révolutionnaires

- Apparues surtout après la Révolution de 1789.
- Certains considèrent que la Révolution ne correspond pas à ce qu'ils souhaitent. Réformistes qui veulent une **monarchie constituante**. Exemples : Edmund Burke, De Bonald.
=> Idées contre-révolutionnaires **ou** opposées à l'excès de ses idées.
- Les contres révolutionnaires sont des **monarchiens** souhaitant le modèle mis en œuvre en **Grande-Bretagne** (deux chambres, un Roi avec Veto). Ce sera repris à la chute de Robespierre avec la **Constitution de l'An 3** (1795) qui établit une **monarchie constitutionnelle**, et la République Bourgeoise (1er République) avec le **Directoire** (1795-1799). Rétablissement du **suffrage censitaire**.
 - **Période particulière** : Le directoire est ponctué de coups d'Etat : régime de l'illégalité allant de coup d'Etat en coup d'Etat, régime de l'immoralité où les riches se pavanent.
 - Face à cela, des personnes comme Sieyès envisage une réforme des institutions et cherche l'homme « providentiel » que sera **Napoléon Bonaparte**, qui prit le pouvoir le 18 Brumaire 1799. Il renverse donc le Directoire en met en place un **gouvernement consulaire** (1799 à 1804).
 - **Mais il n'allait certainement pas le partager !**

- La **Constitution de l'an VIII** établit un **pouvoir autoritaire** qui est exercé par **trois consuls**. Le Premier consul, **Napoléon Bonaparte**, finit par accaparer tous les pouvoirs. Il devient consul à vie en 1802 et proclame **l'Empire en mai 1804** (jusqu'en 1815).

=> **Au final, ce qui était rêvé en 1789 n'a jamais été réalisé.** La Révolution n'a pas conduit à un système **stable**. En 1830, adoption finalement d'un **régime parlementaire à l'Anglaise**.